

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Décision du 19 JUIN 2018

relative à l'ouverture d'une consultation sur Internet

**Le ministre d'Etat, ministre de la transition écologique et solidaire,**

Vu le code des relations entre le public et l'administration, et notamment ses articles L. 132-1 et R\*. 132-7 ;

Vu le code de l'environnement, et notamment ses articles R. 413-2 et R. 413-23-5 ;

Vu la décision du 12 juin 2018 relative à l'ouverture d'une consultation sur Internet,

**Décide**

**Article 1<sup>er</sup>**

La consultation ouverte en application de l'article L. 132-1 du code des relations entre le public et l'administration, et publiée sur le site : <http://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr/projet-d-arrete-portant-agrement-du-gestionnaire-a1837.html> conformément à la décision du 12 juin 2018 susvisée est prolongée jusqu'au 30 juin 2018 inclus.

**Article 2**

Le directeur de l'eau et de la biodiversité est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur le site internet du ministère.

Fait le 19 JUIN 2018

Pour le ministre d'Etat, ministre de la transition écologique et solidaire,

par délégation, le directeur de l'eau et de la biodiversité

Pour le Ministre d'Etat et par délégation

Silvane SAILLANT

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Décision du **12 JUIN 2018**  
relative à l'ouverture d'une consultation sur Internet

**Le ministre d'Etat, ministre de la transition écologique et solidaire,**

Vu le code des relations entre le public et l'administration, et notamment ses articles L. 132-1 et R\*. 132-7,  
Vu le code de l'environnement, et notamment ses articles R. 413-2 et R. 413-23-5,

**Décide**

**Article 1<sup>er</sup>**

Une consultation ouverte en application de l'article L. 132-1 du code des relations entre le public et l'administration, est publiée sur le site :

<http://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr/projet-d-arrete-portant-agrement-du-gestionnaire-a1837.html>

Elle porte sur un projet d'arrêté portant agrément du gestionnaire du fichier national d'identification des animaux d'espèces non domestiques et précisant les modalités d'établissement, de contrôle et d'exploitation des données traitées.

En application de l'article R\*. 132.7 du code des relations entre le public et l'administration, cette consultation ouverte se substitue à la consultation de la commission nationale consultative pour la faune sauvage captive (CNCFSC), requise par les articles R. 413-2 et R. 413-23-5 du code de l'environnement.

La consultation est ouverte du 14 juin au 28 juin 2018 inclus. Les observations formulées n'apparaîtront pas sur la page de consultation. Une synthèse des observations recueillies sera rendue publique au plus tard à la date de signature du texte concerné.

**Article 2**

Le directeur de l'eau et de la biodiversité est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur le site internet du ministère.

Fait, le **12 JUIN 2018**

Pour le ministre d'Etat, ministre de la transition écologique et solidaire,

par délégation, le directeur de l'eau et de la biodiversité

Pour le Ministre d'Etat et par délégation,  
Le Directeur de l'eau et de la biodiversité



Thierry VATIN